

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, André Courtemanche, directeur général et secrétaire-trésorier

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2010, le conseil de la municipalité de Racine a adopté le « **règlement numéro 160-01-2010 modifiant le règlement 127-12-2006 concernant la tarification des permis.** »

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication.

DONNÉ À RACINE, CE 1^{ER} JOUR DE JUIN 2010

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier